

Affaire Epstein : la plainte de trop pour le prince Andrew ?

Article rédigé par *Boulevard Voltaire*, le 10 août 2021

L'affaire Epstein, du nom du milliardaire pédophile et proxénète, ne semble pas terminée : de nouveaux éléments éclaboussent le prince Andrews, ancien ami d'Epstein...

L'été est maussade, en France, mais plus de l'autre côté de la Manche, avec cette plainte déposée, ce lundi 9 août, par Virginia Giuffre contre le prince Andrew, duc d'York, deuxième fils de la reine Élisabeth. Bref, avec l'affaire Jeffrey Epstein, proxénète de haut vol mort en prison le 10 août 2019, les nuages n'en finissent pas de s'accumuler sur la couronne d'Angleterre.

Motif de la plainte ? « *Je tiens le prince Andrew pour responsable de ce qu'il m'a fait. Les puissants et les riches ne sont pas exempts de rendre des comptes. J'espère que d'autres victimes verront qu'il est possible de ne pas vivre dans le silence et la peur* », affirme Virginia Giuffre, seize ans à l'époque des faits ; soit des fêtes à l'occasion desquelles Jeffrey Epstein conviait de prestigieux invités et autant de très jeunes filles pas toujours consentantes.

Déjà, en novembre 2019, le prince Andrew tente de se justifier à la *BBC*. Occasion de poser la question qui fait mal : « *D'après Virginia Giuffre, en 2001, qui vous a rencontré en discothèque, vous transpiriez abondamment sur le dance-floor...* » Réponse embarrassée du satyre putatif : « *Impossible, je ne sue plus depuis 1982, à cause d'un choc traumatique pendant la guerre des Malouines !* » Comme défense, on a déjà vu plus plausible. À l'époque et sur ce site, Georges Michel, fin connaisseur des arcanes de la maison de Windsor, précise : « *Si la Couronne est, évidemment, touchée par ce scandale ignoble, on doit néanmoins relativiser les conséquences à moyen ou long terme pour la monarchie britannique. Numéro huit dans l'ordre de succession, les chances du prince Andrew de s'asseoir un jour sur le trône du roi Édouard sont bien minces.* » Le scandale en question est-il susceptible de rebondir avec cette nouvelle action en justice ? Il est probable que non.

Lire l'intégralité de l'article sur

https://www.bvoltaire.fr/affaire-epstein-la-plainte-de-trop-pour-le-prince-andrew/?feed_id=5638&unique_id=